



CONTRAT – novembre 2025 – avril 2026

25 semaines de livraison



Le contrat est passé entre « **Les p'tites graines** » représentées par **Christelle Paugam** et l'adhérent.e de l'AMAP :

Mr-Mme .

Demeurant à

Tél. Mél : .@..

✓ DURÉE DU CONTRAT:

Début : **07-11-2025** - Fin : **24-04-2026** **12 livraisons réalisées par le producteur**

✓ CONTACT :

Les p'tites graines : lesptitesgraines.epicerie@gmail.com Tél : 06 60 19 49 06

✓ DISTRIBUTIONS :

Le vendredi de **17h30** à **19h30** à La ferme de Messouflin, 29810 Ploumoguier.

Lors de la distribution, les parents doivent assurer la surveillance de leurs enfants.

✓ PÉRIODE D'ESSAI :

Les 2 premiers mois sont considérés comme période d'essai, pendant laquelle l'adhérent.e peut décider de rompre le contrat. En cas de résiliation hors de la période d'essai, de la part de l'adhérent.e, aucun remboursement ne sera effectué pour la période engagée.

✓ LES PRODUCTEURICES s'engagent à :

- fournir la liste des productions et donner une information régulière sur les cultures et la situation de la ferme
- fournir chaque semaine un « panier » calculé pour convenir aux tailles prédéfinies

✓ LE/LA CONSOMMATEURICE s'engage à :

- venir retirer sa commande sur le lieu de distribution, dans les horaires impartis ou à le faire récupérer par une personne de son choix
- effectuer au minimum deux permanences sur la période du contrat
- régler la totalité du montant de la saison par chèques ou virements et selon les modalités ci-après
- garantir la juste rémunération du travail du producteur incluse dans le prix du panier
- partager les risques liés aux intempéries ou autres fléaux agricoles

✓ **ABSENCE :**

En cas d'impossibilité ou d'absence non programmée, l'adhérent.e prévient impérativement Christelle Paugam : **par mail deux semaines à l'avance.**

Le panier ne sera pas reprogrammé, il sera donc perdu.

✓ **ABSENCES PROGRAMMÉES PAR LES PRODUCTEURICES :**

Aucune absence prévue par la productrice.

✓ **ABSENCES PROGRAMMÉES PAR L'ADHÉRENT.E, préciser les dates :**

Calendrier des commandes et livraisons

	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril
Commandes (lundi)	3 et 17	1 et 15	5 et 19	2 et 16	2 et 16	6 et 20
Livraisons (vendredi)	7 et 21	5 et 19	9 et 23	6 et 20	6 et 20	10 et 24

✓ **PRIX ET COMPOSITION DU PANIER**

L'adhérent.e choisit ses produits en grande ou petite quantité (de 250 g à 1kg),
iel s'engage à **passer sa commande sur le site <https://www.lesptitesgraines-epicerie.fr/>**

**Un panier "surprise" au prix de 25 € est possible pour ceux qui le souhaitent
(à préciser par mail à la productrice)**

✓ **PAIEMENT**

-  Le virement se fait **après réception des produits** par l'adhérent.e .
-  virement automatique, chaque 1er et 3ème vendredi ou samedi du mois

IBAN						
FR76	1444	5202	0008	0043	9574	242

BIC									
C	E	P	A	F	R	P	P	4	4

BREST PILIER ROUGE
216 RUE JEAN JAURES
29200 BREST
Tél.: 02.57.29.04.71

Intitulé du compte **LES P'TITES GRAINES EPICERIE A**
14 RUE DE MESSIDOU
29200 BREST

Les producteurices déclarent avoir pris connaissance des obligations stipulées dans ce contrat et confirment leur engagement envers les consommateurices pour le respect des principes de production et de distribution en AMAP.

L'adhérent.e déclare avoir pris connaissance des obligations qui lui incombent et confirme son engagement au titre de ce contrat envers les producteurices et dans le respect des règles d'organisation collective de l'AMAP.

Je/Il déclare être à jour de sa cotisation à l'AMAP, et avoir pris connaissance de la charte d'AMAPLOUM.

Date

Signature adhérent.e

Signature producteurices